

---

**POUR MIEUX COMPRENDRE  
L'ÉTUDIANT AYANT UN HANDICAP  
PHYSIQUE**

---

Nous tenons à remercier généreusement nos précieux partenaires de IRDPQ la responsable Nathalie Pelland conseillère d'orientation au Programme de réadaptation socioprofessionnelle (PRSP) ainsi que Mesdames et messieurs Louise Simard, conseillère d'orientation et psychothérapeute, Programme TCC, Alain Dubois, conseiller d'orientation et psychothérapeute, PRSP, Luc Duval, conseiller d'orientation et psychothérapeute, PRSP, Guylaine Vandal, conseillère d'orientation, PRSP, Maryse Grenier, ergothérapeute, PRSP et Julie Lessard, ergothérapeute, PRSP pour révision et la mise à jour du présent fascicule.



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>DÉFINITIONS .....</b>	<b>6</b>
Déficience motrice .....	6
Déficience organique .....	7
Gravité de la déficience .....	8
Conséquences du handicap physique et répercussions sur le vécu scolaire .....	9
Communication orale et écrite .....	10
<b>PÉDAGOGIE .....</b>	<b>12</b>
Encadrement .....	13
Rôle de l'enseignant.....	13
Rôle de l'intervenant.....	13
Tandem.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Évaluation : examens et travaux.....	14
Facteur temps .....	14
Où passer les examens ? .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Standards académiques .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Travail en équipe .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Travail en laboratoire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Aide à la manipulation .....	17
Stages et sorties éducatives.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>QUELQUES PISTES D'INTERVENTION.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>
Attitudes à adopter.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Aménagement de la classe .....	20
Matériel scolaire.....	20
Soutien technique .....	20
<b>L'ACCOMPAGNATEUR .....</b>	<b>22</b>
Rôle de l'accompagnateur.....	22

Accompagnement ponctuel .....	24
Accompagnement constant .....	24
<b>LA PERSONNE-RESSOURCE (T.T.S., T.E.S.)</b> ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
<b>LE PRENEUR DE NOTES</b> ..... ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>

La présente brochure concerne aussi bien les femmes que les hommes.  
L'emploi du masculin ne vise qu'à simplifier la présentation et la lecture du texte.

---

## INTRODUCTION

---

La présente brochure s'adresse principalement aux professeurs mais également à toutes les personnes susceptibles de travailler de près ou de loin avec des étudiants présentant une limitation motrice (déficience physique). Nous tenterons d'y cerner les difficultés que rencontre cet étudiant et de dégager certaines attitudes susceptibles de l'aider.

Nous espérons que le contenu de ces pages pourra aider les professeurs dans leur travail et faciliter ainsi l'intégration et le soutien aux apprentissages de cette clientèle à la communauté collégiale.

Enfin, il est de la responsabilité de l'étudiant ayant une déficience physique de prévenir le cégep de son intention d'y venir étudier et de s'identifier comme requérant de services adaptés. Plus l'institution d'enseignement en sera prévenue tôt, meilleures seront les possibilités d'organiser les services à temps et conformément aux besoins.

La responsable des Services adaptés doit toujours considérer en quoi la limitation affecte le processus d'apprentissage. Pour cela, une identification des besoins se fait avec l'étudiant en entrevue individuelle et les questions posées ne visent qu'un objectif : connaître l'étudiant, ses besoins, et voir avec lui les services qui permettraient de compenser ses limitations.



---

## DÉFINITIONS

---

Nos partenaires nous suggèrent d'utiliser la terminologie actuelle bien que le vocabulaire employé dans cette brochure est cohérent avec la position du MELS dans le sens où on parle de «personne handicapée».

Ainsi, nous sommes également d'avis que la «personne qui vit des situations de handicap en regard de la réalisation de ses habitudes de vie reliées aux études et au travail représente la terminologie qui définit le plus justement la « personne handicapée ». Afin d'en comprendre tout le sens, nous vous proposons la lecture des prochaines définitions tirées du dictionnaire de la réadaptation (MSSS) disponible sur le site de l'établissement [www.irdpq.qc.ca](http://www.irdpq.qc.ca) sous l'onglet *soutien scientifique – terminologie*.

**Déficiences** : toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique ou anatomique

**Incapacité** : Degré d'une réduction d'une aptitude

**Handicap** : Perturbation pour une personne dans la réalisation d'habitudes de vie compte tenu de l'âge, du sexe, de l'identité socio culturelle, résultant d'une part, de déficiences ou d'incapacités et d'autre part, d'obstacles découlant de facteurs environnementaux.

**Processus de production du handicap** : Chaîne causale où une suite de causes diverses engendrent des maladies ou des traumatismes, qui engendrent à leur tour des déficiences et des incapacités qui se conjuguent elles-mêmes à des obstacles et interagissent pour perturber les habitudes de vie.

Cependant pour la rédaction de ce fascicule « éducatif, scolaire », nous nous en tiendrons à l'utilisation de la terminologie suivante : handicap physique, déficience physique ou motrice ou limitation fonctionnelle pour désigné l'étudiant ayant un handicap physique.

### **Déficience motrice**

L'étudiant ayant une déficience motrice est celui dont l'évaluation neuro-motrice révèle une ou plusieurs atteintes d'origine nerveuse, musculaire ou ostéo-articulaire, pouvant entraîner notamment des difficultés au plan de la mobilité et parfois de la communication.

Le handicap peut se manifester de différentes manières d'une personne à l'autre. Par exemple, la paralysie des membres inférieurs rend la marche impossible et oblige l'étudiant à se déplacer en fauteuil roulant, mais il n'aura aucune difficulté à écrire ou à lancer un ballon. Par contre, il éprouvera des difficultés à prendre un livre sur le rayon du haut dans la bibliothèque ou à atteindre l'interrupteur. L'étudiant atteint d'une paralysie des membres supérieurs aura, quant à lui, de graves difficultés de coordination et de préhension et, par conséquent, des problèmes au niveau de l'écriture et de la manipulation.

### **Déficience organique**

L'étudiant ayant une déficience organique est celui dont l'évaluation médicale révèle une ou plusieurs atteintes des systèmes organiques vitaux (fonctions respiratoire, circulatoire, digestive, nerveuse, musculaire, etc.) pouvant notamment entraîner une faible tolérance à l'effort ou encore occasionner de fréquentes absences scolaires. Cet étudiant a besoin, même avec l'aide de la médecine et de la technologie, de services particuliers.

Le tableau suivant présente les principales déficiences selon leur origine.

Déficiences motrices			Déficiences organiques
Atteintes neurologiques	Atteintes musculaires	Atteintes ostéo-articulaires	
Ataxie de Friedreich	Dystrophie musculaire	Malformations congénitales	Fibrose kystique
Paraplégie et quadriplégie		Amputations	Diabète
Déficience motrice cérébrale		Arthrite	Hémophilie
Traumatisme crânien*		Spina-bifida	Asthme
Épilepsie*			

\* Un guide sur le traumatisme crânien et un guide sur l'épilepsie sont disponibles aux Services adaptés.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide pédagogique — Le handicap physique*, Québec, 1985.

### Gravité de la déficience

La gravité de la déficience peut dépendre de l'aire cérébrale endommagée (déficience motrice cérébrale, traumatisme crânien) ou du niveau vertébral atteint (traumatisme de la moelle et spina-bifida). Selon le cas, on parlera alors de paraplégie (paralysie des membres inférieurs), d'hémiplégie (paralysie du côté droit ou gauche) ou de quadriplégie (paralysie du tronc et des membres).

La gravité de la déficience peut aussi dépendre du stade d'évolution de la maladie dans le cas de maladies évolutives telles la dystrophie musculaire ou l'ataxie de Friedreich. Connaître le stade de la maladie est un élément important à considérer, car les capacités de l'étudiant diminuent au fur et à mesure de son évolution ce qui, par conséquent, ralentit le rythme de ses études.

## **Conséquences du handicap physique et répercussions sur le vécu scolaire**

### ***Conséquences possibles du handicap physique***

En se déplaçant en fauteuil roulant, en marchette, à l'aide de béquilles ou d'appareils, l'étudiant rencontre parfois à l'intérieur du cégep des barrières architecturales. Mais, en plus de ces contraintes, certains détails techniques peuvent le gêner dans ses déplacements : crevaison d'un pneu du fauteuil roulant, pile à plat, mauvais ajustement ou bris d'appareil, défectuosité de l'ordinateur portable, panne d'ascenseur, chute de neige et mauvais déblaiement du stationnement, etc. Les soins hospitaliers, ainsi que les thérapies inhérentes à la réadaptation, peuvent limiter l'étudiant en ce qui a trait au temps et aux efforts qu'il doit fournir pour accomplir ses travaux scolaires.

Par exemple, l'étudiant devant s'absenter pour des examens médicaux ou pour une période de convalescence après une intervention chirurgicale, aura généralement besoin de rattrapage. S'il n'y a pas eu de récupération à l'hôpital, une personne-ressource des Services adaptés pourra alors organiser avec lui des périodes d'étude qui l'aideront à rattraper son retard.

Plusieurs handicaps physiques occasionnent de la fatigue. Cette dernière peut être due à l'effort supplémentaire que l'étudiant doit fournir au cours de la journée, aux traitements qu'il reçoit ou encore aux médicaments qu'il doit prendre. L'étudiant ayant une déficience motrice cérébrale dépense beaucoup d'énergie à contrôler les mouvements désordonnés de ses membres afin de mener à bien toutes ses tâches quotidiennes. S'habiller, se nourrir, sortir les livres de son sac, toutes ces actions exigent beaucoup d'efforts. **Parfois un accompagnateur ou de l'assistance ponctuelle et un horaire adapté sont souhaitables dans ces cas précis.**

Sur le plan cognitif, cet étudiant ne diffère pas fondamentalement des autres cégépiens. Il présente parfois certaines caractéristiques particulières sur le plan de la

coordination visuo-motrice, de la rapidité d'exécution, de la capacité de concentration, d'attention, de mémorisation, de perception, de discrimination, des habiletés de raisonnement ou encore de synthèse.

**Il est évident que chaque étudiant ne rencontre pas toutes ces limitations à la fois.**

### ***Répercussions du handicap physique sur le vécu scolaire***

La plupart des étudiants ayant un handicap physique ont besoin d'un peu plus de temps que les autres étudiants pour exécuter certains gestes. Par exemple, le manque de coordination ou la fatigabilité ne permettent pas à l'étudiant handicapé de faire les activités au même rythme que les autres étudiants.

De plus, l'étudiant travaille souvent avec du matériel spécialisé (ordinateur, tableau de communication, etc.) et l'utilisation de ce matériel exige souvent du temps supplémentaire.

Par ailleurs, l'écriture présente souvent pour l'étudiant handicapé physique un défi de taille ; en effet, la coordination oculo-manuelle est parfois très difficile et, par le fait même, sa calligraphie est parfois pénible à déchiffrer. On constate souvent qu'après quelques minutes d'écriture, l'étudiant handicapé se fatigue plus vite et a besoin d'exercices de détente, d'étirements ou de relaxation. L'utilisation de l'ordinateur peut alors s'avérer une bonne solution.

### **Communication orale et écrite**

L'étudiant qui vit un problème de communication orale est celui qui, pour une cause physique ou physiologique, ne peut émettre son message. En effet, les limitations au niveau de la communication englobent des limitations tant au niveau de la compréhension que de l'expression du langage, ce qui est souvent le cas de la personne dysphasique. Les déficits liés à la dysphasie peuvent se situer à des niveaux linguistiques différents et à un degré plus ou moins sévère. Cet étudiant peut avoir des besoins en lien avec une

difficulté à établir et maintenir des liens sociaux avec les personnes de son âge et une difficulté à raconter, rapporter des faits de façon cohérente, à bien transmettre ses idées, l'organisation de ces dernières étant déficitaire. Cet étudiant peut ainsi avoir besoin d'une personne ressource pour l'aider à bien comprendre les situations, ce qui l'entoure, ce qui se passe. L'enseignant peut pour sa part s'assurer que l'étudiant le regarde dans les yeux lorsqu'il parle. Il peut aussi s'assurer de fournir à l'étudiant du matériel bien structuré. Finalement, les personnes qui ont un trouble de la communication n'ont pas toujours besoin d'aides techniques.

La communication non orale constitue pour eux un moyen de remplacer la parole ou de la compléter. Pour l'étudiant privé de la parole, il existe deux modes : le gestuel utilisé par la personne sourde et le graphique, utilisé surtout par la personne souffrant de paralysie cérébrale.

Le mode graphique de communication s'opère à partir d'un tableau grillagé où sont disposés des pictogrammes, idéogrammes, phonèmes ou graphèmes. L'étudiant pointe avec sa licorne ou son doigt, le mot ou le message qu'il désire communiquer. L'interlocuteur doit exprimer à voix haute les mots ou les symboles pointés. Cette façon de communiquer exige de la part de l'interlocuteur une attention très soutenue et celui-ci doit, en outre, être toujours près de l'utilisateur, afin de pouvoir visualiser et comprendre le message.

Depuis plusieurs années, grâce aux synthétiseurs et aux digitalisateurs de voix, les personnes privées de l'usage de la parole peuvent s'exprimer oralement. L'ordinateur portable adapté peut, quant à lui, servir à formuler et à transmettre le message par écrit.

Ces appareils donnent à l'étudiant accès à la communication et les impacts de leur utilisation sont majeurs, tant au plan du développement de la cognition que celui du langage. Socialement, ils favorisent, entre autres, l'accès à la communauté et permettent de participer plus activement à la vie scolaire.

### *Attitudes à privilégier*

N'oublions pas que l'un des buts de l'éducation est de rendre l'étudiant le plus autonome possible. Le cégep est le terrain sur lequel l'étudiant doit pouvoir exercer cette habileté. En général, lorsqu'il a accès à toutes les ressources qui lui sont nécessaires, et **qu'il les utilise**, il peut fournir un rendement comparable à celui des autres étudiants.

Pour l'étudiant ayant un handicap physique, comme pour les autres étudiants, le passage au cégep marque une étape dans sa vie de jeune adulte. Tous doivent s'adapter à une nouvelle vie, à un programme d'études beaucoup plus diversifié qui fait appel à des notions de plus en plus abstraites. Cependant, pour l'étudiant ayant des limitations fonctionnelles, elle comporte quelques difficultés supplémentaires. On peut souligner, entre autres, les contraintes que lui imposent son handicap dans ses déplacements à l'intérieur du cégep ou la présence d'un aide à la manipulation ou d'un accompagnateur. Il doit comprendre le rôle de ces personnes dans le processus de ses études. De plus, le nombre parfois élevé de ses professeurs implique autant d'efforts pour s'habituer à chacun d'eux, à leur méthodologie et à leurs exigences académiques particulières.

Il faut comprendre que bien souvent, ce sont les attitudes de l'entourage, fondées souvent sur des préjugés, qui peuvent le plus compromettre l'intégration sociale de la personne ayant un handicap physique. Il faut se rappeler que les effets des perturbations vécues par les étudiants ayant un handicap physique ne sont pas toujours directement liés au handicap. En raison des quelques remarques que nous avons énoncées plus haut et qui sont vraiment liées au handicap, l'étudiant ayant un handicap physique peut avoir

développé un certain repli sur soi ou, tout au moins, une certaine réserve dans ses contacts. Il peut avoir tendance à se tenir avec les mêmes camarades et à attendre qu'on s'intéresse à lui plutôt que de faire les premiers pas.

## **Encadrement**

### *Rôle de l'enseignant*

Le professeur qui accueille un étudiant ayant un handicap physique dans un de ses cours peut s'attendre à le rencontrer un peu plus régulièrement à l'extérieur de la classe qu'un autre étudiant. L'enseignant sera aussi appelé à entretenir une étroite collaboration avec la personne-ressource qui assure un suivi général auprès de l'étudiant (comportement, intégration, examens et modalités, etc.) afin qu'il puisse toujours bénéficier des bons services au bon moment.

### *Quelques précisions*

Le soutien ne devrait en aucun cas être la répétition d'un cours ;

Ce soutien consiste à éclairer certains points, à obtenir des explications supplémentaires ou à discuter d'aménagements particuliers à mettre en place comme l'adaptation des examens ;

### *Rôle de l'intervenant*

### *Encadrement scolaire*

- ↪ Soutien pour la révision de la matière vue en classe (survol rapide) ;
- ↪ Aide à la planification des travaux et des examens et à la gestion du temps alloué à l'étude ;
- ↪ Soutien à la compréhension des consignes ;
- ↪ Toute autre intervention selon les besoins.
- ↪ Assurer le suivi auprès des enseignants et les sensibiliser à la problématique de l'étudiant ;
- ↪ Favoriser le développement maximal de l'étudiant par des activités personnalisées ;
- ↪ Mettre en place les services offerts à l'étudiant et s'assurer qu'ils sont dispensés correctement.

### **Évaluation : examens et travaux**

Les examens présentent une situation où des adaptations sont nécessaires sans pour autant que soient diminués les standards académiques, car les performances scolaires doivent être mesurées objectivement à partir de critères réguliers.

#### ***Examen écrit***

Pour l'étudiant ayant un handicap physique, un peu plus de temps peut être suffisant. Mais s'il a besoin de son accompagnateur pour transcrire les réponses de son examen ou s'il utilise son ordinateur en classe ou dans le local adapté, la période de temps devra être ajustée.

#### **Facteur temps**

Étant donné les rythmes plus lents de lecture et d'écriture, il existe maintenant une règle quasi universelle :

- ↪ **Une fois et 1/2 fois plus de temps** à ces étudiants pour la rédaction de dissertation en classe ou lors d'un examen (écrits longs ou longues lectures préalables) ;
- ↪ Dans certains cas particuliers, l'extension du temps pour l'examen en classe peut excéder cette règle. Il est donc **conseillé** au professeur de discuter de cette question des examens, des modalités d'adaptation possibles, avec l'étudiant et l'intervenant, avant le début des cours. Ils sont habituellement des ressources intéressantes dans l'élaboration d'adaptations pour un cours donné.

Enfin, l'équipe des Services adaptés est toujours à la disposition du professeur pour donner des informations relatives aux travaux, examens, local adapté, productions sonores (cassettes, MP3) et agrandissement de textes, etc..

### ***Où passer les examens?***

Dans le but de maximiser les possibilités de réussite et permettre une plus grande concentration pour ainsi éviter une trop grande fatigabilité, il est recommandé que l'étudiant puisse faire ses examens dans le local réservé à cette fin, avec surveillance. Cette planification se fait généralement avec la personne-ressource qui assure le suivi auprès de l'étudiant.

### ***Stages et sorties éducatives***

Les stages représentent pour l'étudiant une expérience de sensibilisation cruciale aux exigences de la carrière qu'il envisage. Le professeur aurait donc intérêt à consulter le responsable des Services adaptés ou l'intervenant et les responsables des lieux de stages ou des sorties pour s'informer des ressources du milieu, poser des questions sur l'environnement physique et noter les contraintes que pourrait y rencontrer l'étudiant ayant un handicap physique.

### ***Standards académiques***

Il est important que l'évaluation des apprentissages ait la même signification pour tous les étudiants, qu'ils soient handicapés ou non. Une cote « A » devrait toujours avoir la même valeur, quel que soit l'étudiant qui l'a obtenue.

**Les étudiants ayant des limitations ont le même droit que d'autres d'expérimenter l'échec comme élément de leur développement personnel.**

### ***Travail en équipe***

Certaines disciplines font souvent appel au travail en équipe. Le rôle du professeur peut être ici déterminant :

☞ Il peut éventuellement inciter l'étudiant à participer, à trouver un rôle qui lui convient ou une responsabilité à sa mesure.

Il peut aussi être un lien entre l'étudiant et une équipe plus ouverte qui acceptera de l'intégrer. Cependant, l'étudiant se devra de travailler, de se soumettre aux mêmes règles que les autres et de ne pas se laisser porter par l'équipe.

### ***Travail en laboratoire***

Dans la plupart des laboratoires, les étudiants sont jumelés ou travaillent en petits groupes. Par conséquent, il importe d'essayer de sélectionner un partenaire ou un groupe sympathique à l'étudiant ayant un handicap physique plutôt que de procéder au hasard. Le jumelage avec une personne empathique ne fera pas qu'aider l'étudiant, mais sera aussi un pas dans l'amélioration de ses interactions sociales.

Précisons que dans plusieurs cas, les adaptations visant à rendre les laboratoires physiquement accessibles suffiront à rendre la plupart des étudiants ayant un handicap physique aptes à accomplir eux-mêmes leurs tâches, ce qui représente la solution idéale.

Cependant, les étudiants pour qui cette solution est inapplicable, étant donné leur limitation fonctionnelle,

peuvent avoir besoin d'une assistance particulière que l'on désigne sous le vocable d'« aide à la manipulation ». Il s'agit le plus souvent de l'aide requise pour manipuler des objets ou des matériaux : par exemple, dans le cadre des divers laboratoires liés à des cours de sciences, lors de certains cours où l'étudiant doit utiliser divers matériaux pour réaliser des productions, lors des laboratoires pratiques en informatique, en langues, etc., ou lorsqu'une assistance est requise dans certains cours d'éducation physique ou d'arts plastiques.

Avant de mettre en place un tel service, l'étudiant devra en discuter avec le responsable des Services adaptés et le professeur. La personne qui agira comme aide à la manipulation devra démontrer des aptitudes à la manipulation et à la compréhension du contenu du laboratoire.

### **Aide à la manipulation**

*L'étudiant qui a recours au service d'aide à la manipulation est tenu...*

- ↪ de préparer son laboratoire sur le plan théorique (lire préalablement les buts et les consignes du laboratoire) ;
- ↪ d'indiquer à son aide toutes les tâches qu'il doit accomplir et de le seconder, s'il y a lieu ;
- ↪ de prendre en note les résultats de l'expérimentation et d'apporter les correctifs nécessaires si les résultats ne sont pas ceux attendus ;
- ↪ de rédiger son rapport de laboratoire.

*L'aide à la manipulation verra...*

- ↪ à aller chercher le matériel requis ;
- ↪ à préparer la table de travail ;
- ↪ à exécuter les consignes de l'étudiant sans intervenir dans les directives ;
- ↪ à donner les observations visuelles de l'expérimentation et les résultats, s'il y a lieu ;
- ↪ à ranger le matériel aux endroits indiqués.

L'aide à la manipulation peut poser des questions au professeur ou au technicien pour préciser ou vérifier les résultats, comme toute autre équipe le fait dans le laboratoire, car l'aide à la manipulation fait équipe avec l'étudiant.



---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

### **Aménagement de la classe**

En général, l'enseignant laisse l'étudiant choisir sa place en classe. Si l'organisation de la classe ne nécessite pas de matériel didactique spécialisé, il faut prendre en considération certains points comme la place de l'étudiant dans le cours en fonction de son fauteuil roulant, de la table de travail et parfois de la place de son accompagnateur. Enfin, si l'étudiant doit travailler avec des appareils électriques, il faut tenir compte de la position des prises de courant.

### **Matériel scolaire**

Le matériel scolaire utilisé en classe ne présente pas de grandes difficultés pour les étudiants ayant un handicap physique.

### **Soutien technique**

Les aides que nous allons décrire sont la plupart du temps couvertes par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il s'agit du *Programme d'aide pour les personnes handicapées physiques*, destiné à fournir gratuitement les aides mécaniques, électroniques, optiques ou autres, afin de leur permettre de lire, d'écrire et de circuler dans un environnement non familial.

De plus, le Cégep de Sainte-Foy met à la disposition des étudiants plusieurs appareils qui sont, soit trop volumineux pour être transportés de la maison au cégep, soit non couverts par la RAMQ.

Les moyens palliatifs généralement utilisés pour compenser les incapacités sont les aides physiques et techniques. Les aides physiques sont assurées par des personnes qui se substituent à l'étudiant pour accomplir des activités telles

que l'habillement, les repas, la prise de notes et l'aide à la manipulation lors des différents laboratoires (chimie, physique, biologie ou autre). Les aides techniques, par contre, sont des accessoires qui facilitent l'accomplissement des activités.

### *Aides techniques*

Les aides techniques ou électroniques sont des outils indispensables à l'autonomie des personnes handicapées. En voici quelques-unes :

- ↪ le fauteuil roulant, la marchette, la canne, la béquille, l'orthèse, la prothèse, etc., pour les déplacements ;
- ↪ des rampes d'accès pour franchir les marches ;
- ↪ des ascenseurs de bonnes dimensions avec des panneaux de contrôle à hauteur adéquate pour permettre l'accès aux différents niveaux ;
- ↪ des toilettes suffisamment spacieuses pour les fauteuils roulants ;
- ↪ des stationnements identifiés près des entrées principales ;
- ↪ l'ordinateur portable pour la prise de notes de cours ou la passation des examens en classe ;
- ↪ les tableaux de communication, le pointeur optique, la licorne ou le synthétiseur de parole pour la communication ;
- ↪ un local adapté, pourvu d'équipements spécialisés (ordinateurs avec claviers adaptés, tables et chaises adaptées, etc.) mis à la disposition de l'étudiant dans l'impossibilité de faire son examen ou ses travaux dans un local de classe régulier.

### *Aides physiques*

Les étudiants peuvent requérir des aides physiques ponctuelles ou permanentes : aide à la manipulation, accompagnement, prise de notes.

---

## L'ACCOMPAGNATEUR

---

### Rôle de l'accompagnateur

L'accompagnateur connaît la problématique de la personne ayant un handicap physique. Par son travail, il permet à l'étudiant d'accéder à toutes les informations contenues dans les cours théoriques, les travaux d'équipe et les rencontres individuelles. Il lui permet aussi d'avoir accès aux ressources disponibles à l'intérieur du cégep (Centre des médias, cafétéria, etc.)

*L'accompagnateur assure, au besoin, les services suivants :*

- ↪ aide à l'habillement à l'arrivée et au départ du cégep ;
- ↪ aide aux déplacements à l'intérieur du cégep ;
- ↪ aide à l'hygiène personnelle (lorsque nécessaire) ;
- ↪ aide aux repas pris au cégep ;
- ↪ accompagnement en classe pour chaque période inscrite à l'horaire de l'étudiant ;
- ↪ accompagnement hors classe pour le travail personnel équivalent, dans la mesure du possible, au nombre de périodes prévu à la pondération des cours ;
- ↪ prise des notes (si accompagnement constant) ;
- ↪ aide à la lecture et à l'écriture en classe et hors classe : tourner les pages des manuels, souligner à la demande de l'étudiant, rédiger sous la dictée de l'étudiant, aider à l'utilisation de l'ordinateur ;
- ↪ toute autre tâche relevant normalement de ce type d'accompagnement et ayant un lien obligatoire avec les études de l'étudiant.

L'accompagnateur est disponible pour les devoirs, travaux à faire au cégep (rencontre des professeurs, travail en équipe,

laboratoire, etc.), **mais ne l'est pas** pour les travaux à la maison ou les activités de loisir de l'étudiant.

Il ne faut pas confondre le rôle de l'accompagnateur avec celui d'aide pédagogique, tout comme il ne faudrait pas tenir pour acquis que l'accompagnateur puisse se substituer au professeur. Bien qu'il soit présent, l'accompagnateur n'a pas pour travail d'enregistrer ou de garder en mémoire la théorie ou le contenu du cours et il **ne fait pas d'encadrement scolaire**.

L'accompagnateur doit refuser d'assumer des responsabilités normalement dévolues à l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage. De plus, il doit éviter toute intervention qui aurait comme résultat d'avantager cet étudiant au détriment des autres étudiants.

L'accompagnateur agit en tant qu'intermédiaire important dans le processus de communication entre l'étudiant handicapé qui a des troubles de communication orale, le professeur et les autres étudiants.

L'accompagnateur ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'étudiant dans son apprentissage.

*Il n'entre pas dans ses fonctions...*

- ↪ d'inciter l'étudiant à demander plus d'explications au professeur ;
- ↪ de demander au professeur de répéter s'il croit que l'étudiant n'a pas compris ;
- ↪ de poser des questions au professeur à la place de l'étudiant ;
- ↪ de répondre au professeur à la place de l'étudiant ;
- ↪ de prendre les rendez-vous pour l'étudiant ;
- ↪ de rappeler à l'étudiant les échéances de ses travaux ou les dates des examens, des lectures ou des devoirs à faire.

### **Accompagnement ponctuel**

Le service d'accompagnement ponctuel est mis en place lorsque l'étudiant a besoin, à un moment précis de la journée ou de la semaine, d'un service d'accompagnement, comme, par exemple, à l'arrivée ou au départ du cégep pour son habillement, ou pour la recherche de documents à la bibliothèque, etc.

La pertinence de la mise en place de ce service est évaluée par le responsable des Services adaptés.

### **Accompagnement constant**

Le service d'accompagnement constant est mis en place **seulement lorsque l'étudiant présente un handicap majeur** au niveau de son autonomie (physique, communication). Ce service vient compenser les limitations de l'étudiant en favorisant la poursuite de ses études postsecondaires. Avant de mettre en place ce service, la responsable des Services adaptés rencontre l'étudiant pour en évaluer la pertinence.

## **Accommodements et services**

Pour desservir cette clientèle, nous avons besoin d'un certificat médical avec recommandations si possible. La participation des intervenants externes (ex : IRDPQ) est fort appréciée dans l'évaluation des besoins de l'étudiant.

Divers accommodements et services permettront à l'étudiant de pallier sa limitation.

Ainsi, on peut offrir :

- une lettre explicative aux professeurs;
- le service de prise de notes;
- temps supplémentaire aux examens;
- l'accès à un local adapté;
- un horaire adapté (selon la prise de médication, la fatiguabilité...);
- un accès à une ressource pour souligner les erreurs ou l'accès à des logiciels spécialisés (si la recommandation du médecin ou autres professionnels est à cet effet);
- un soutien pédagogique adapté (aide aux devoirs, supervision des travaux, etc.);
- un encadrement éducatif (méthodes de travail, organisation, planification dans l'agenda, etc.);
- des adaptations d'évaluations;
- l'utilisation d'un dictionnaire électronique;
- l'utilisation d'une enregistreuse numérique;
- un parrainage;
- des rencontres systématiques avec le professeur;
- aides pour les déplacements, soins d'élimination, l'alimentation et en classe
- prêt de matériel adapté



---

## CONCLUSION

---

Comprendre l'étudiant ayant un handicap physique, c'est d'abord saisir toute la complexité de la dynamique qui se joue entre lui et son environnement.

Nous espérons que cette brochure vous aura apporté les éléments de base pour mieux comprendre l'étudiant ayant un handicap physique et que les moyens proposés vous aideront à résoudre certaines difficultés pratiques.

Si vous côtoyez des étudiants handicapés dans l'exercice de vos fonctions et que des besoins sont identifiés, autant en ce qui concerne l'étudiant qu'en ce qui vous concerne, n'hésitez pas à faire appel à nos services.

Merci et au plaisir de collaborer.

Hélène Savard

Coordonnatrice des services adaptés pour l'Est-du-Québec

659-6600 poste 3724

helene.savard@cegep-ste-foy.qc.ca